

# REGLEMENT DU TOURNOI POUSSIN DU 23 MAI 2010

1. Le championnat jeune de Tinténiac est autorisé sous le numéro : 09/10-SP35-43
2. Le championnat jeune de Tinténiac se déroulera selon les règles de la FFBA et selon le règlement ci-dessous.
3. Le Juge arbitre est Christian LE BARS. Les décisions du juge arbitre et des organisateurs sont sans appel.
4. Tout joueur ou joueuse devra être en mesure de présenter sa licence le jour du tournoi ou à défaut remettre le jour de l'inscription une déclaration sur l'honneur signée du président du club.
5. Tous les matchs se disputeront en 2 sets gagnants, de 21 points.

## **Interruptions et changement de demi terrain**

Quand le score atteint la première fois dans le set 11, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 secondes.

Une interruption de 120 secondes est possible entre chaque set.

Au troisième set, les joueurs changent de demi terrain lorsque le score atteint la première fois 11.

## **Coaching**

Le coaching est autorisé, mais uniquement quand le volant n'est pas en jeu.

Pendant les arrêts d'une minute et de 2 minutes, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce "20 secondes".

6. Tout joueur ou joueuses non présent sur le terrain désigné 5 min après l'appel de son match sera déclaré forfait.
7. Tout joueur ou joueuse s'absentant de la salle doit le signaler au juge arbitre.  
Les terrains ne sont accessibles qu'aux joueurs et joueuses appelés ainsi qu'aux arbitres.
9. Le joueur gagnant un match de poule arbitre le match suivant sur son terrain ; dans le tableau final c'est le perdant qui arbitre.
10. Dans la mesure du possible, 2 terrains sont réservés à l'échauffement. Les joueurs sont appelés 5 min avant leur match sur un terrain d'échauffement. A l'appel de leur match, ils débent directement sur le terrain définitif.
11. Si un terrain d'échauffement n'est pas disponible, les joueurs doivent commencer leur match 3 minutes après l'appel sur leur terrain.
12. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
13. Les volants sont à la charge de l'organisateur.
14. Tout joueur inscrit ne se présentant pas et n'ayant pas prévenu le club organisateur au plus tard le samedi 12 h sera forfait
15. Tout joueur forfait aura 8 jours pour se justifier auprès du CODEP (certificat médical ou justificatif écrit).
16. En cas de forfait non justifié, les droits d'engagement restent acquis à l'organisateur ;
18. Il est interdit de fumer dans les salles et dans les halls d'accueil.
19. Toute personne s'inscrivant au championnat adhère au présent règlement.
20. Le présent règlement sera affiché sur le lieu de la compétition.

